

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

En s'abonner:
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A PARIS,
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

En s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Décembre 1878.

Chronique générale.

LE BUDGET AU SÉNAT.

Les sénateurs ont reçu communication du
rapport fait au nom de la commission sénato-
riale des finances par M. Varroy.
Ce document est, ainsi qu'on pouvait s'y
attendre, un long panégyrique de la Répu-
blique et de la situation financière qu'elle
nous crée. Au point de vue financier, s'é-
crie M. Varroy, « le passé est réparé, le pré-
sent est rassurant. » Quant à l'avenir, il hé-
siste encore moins à le déclarer excellent. Or,
on se rappelle les graves discussions qui ont
eu lieu dans l'enceinte de la Chambre des dé-
putés à propos des immenses projets de tra-
vaux proposés par M. de Freycinet et de
quel poids, ainsi que l'ont démontré les fi-
nanciers les plus autorisés du Parlement,
ces travaux doivent peser sur l'avenir.
En ce qui touche le présent, il n'en est pas
moins acquis, même après les dégrèvements
récemment opérés par la Chambre des dé-
putés, que le budget de la République est le
plus lourd qu'ait eu à supporter la France.
Le citoyen français paye en ce moment la
quote part contributive la plus considérable
de l'Europe, soit plus de 400 fr. par an.
La dépense votée par la Chambre, et dont
l'adoption est proposée au Sénat, est de
2,979,424,854 fr.
Le budget des recettes est évalué à
2,704,080,044 fr. L'excédant des recettes se
chiffre donc seulement par 992,222 fr., pas
même un million. C'est le plus faible excé-
dent qui se soit encore vu dans l'histoire bud-
gétaire.
Le lyrisme financier de M. Varroy est donc
au moins inopportun.

Un grave revirement politique ne serait
pas impossible, dit-on, de la part du minist-
ère du 14 décembre: quelques-uns de ses
membres auraient songé à tirer parti des
événements qui se précipitent au dehors
pour se maintenir au pouvoir, contre l'espé-
rance et les calculs de l'extrême gauche.
Les conversations des diplomates étran-
gers avec M. Waddington et le Maréchal
sont de nature à servir puissamment ces
projets, car toutes roulent sur le même
thème: nécessité pour la République de ne
pas incliner plus à gauche, si elle ne veut
ameuter toute l'Europe contre elle. De là à se
présenter comme le cabinet nécessaire, il n'y
a qu'un pas pour nos gouvernants.
Une seule difficulté: il s'agit de faire re-
connaître cette nécessité par M. Gambetta
et par ses amis, qu'elle éloigne, encore une
fois, du pouvoir. On y travaille en ce moment
même.

Nous trouvons dans le Journal du Loiret
les importantes informations suivantes:

« Nous croyons savoir que, dans un des
derniers conseils des ministres, M. Dufaure
a pris la parole au sujet de l'article du Na-
tional intitulé: « Programme ou démission. »
« M. Dufaure a nettement déclaré qu'il
n'acceptait pas, pour sa part, l'alternative
indiquée par ce prétendu dilemme du Na-
tional.
« Puis, sans se tourner vers aucun de ses
collègues, mais regardant le Maréchal, M.
Dufaure a dit, du ton le plus ferme, que s'il
y avait dans le cabinet un ministre qui trou-
vât insuffisant le programme actuel du gou-
vernement, il était libre de se retirer. Quant
à lui, M. Dufaure, il proposerait immédia-
tement au Président de la République le
remplacement du ministre démissionnaire.
« M. de Marcère n'a pas répondu.
« M. Gambetta a décidé que le gouverne-
ment de l'Algérie serait donné au général de
Galiffet, son ami et protégé.
« Le général Chanzy serait nommé am-
bassadeur à Saint-Petersbourg, en rempla-

cement du général Leflo, que M. Gambetta
ferait rentrer dans la vie privée.
« On assure que, dans le futur cabinet,
le portefeuille des affaires étrangères sera
tenu par M. Fournier, actuellement ambas-
sadeur à Saint-Petersbourg.
\* \*
La démission du général Borel serait fort
prochaine. On prétend que le général Farre,
ami très-intime de M. Gambetta, gouver-
neur de l'Ecole polytechnique, serait pré-
senté comme successeur du ministre de la
guerre.
\* \*
Dans nos régions officielles, on se dispute
déjà la succession de M. Rouland. Trois
candidats sont en présence: MM. Calmon,
Christophe et Léon Say.

On lit dans l'Estafette:
M. Sellenick, le sympathique chef de
musique de la garde républicaine, a eu ce
moment sur les bras une fort désagréable
affaire, et l'on nous donne sa retraite
comme certaine. Voici, au surplus, les
faits tels qu'il nous sont racontés par une
personne en situation d'être bien rensei-
gnée.
On n'a point oublié le concours empressé
que la musique de la garde a apporté à
l'Exposition universelle, on n'a pas donné
pendant les six derniers mois la moindre
fête sans qu'elle ne s'y fût entendue.
En récompense sans doute des services
rendus, M. le général Borel a fait, il y a
quelque temps, remettre à M. Sellenick une
gratification à répartir entre tous ses musi-
ciens.
La somme était, paraît-il, si ridiculement
déroisante que le chef de musique crut devoir
la refuser.
De là vif mécontentement du ministre qui
vit dans ce refus un manquement grave à
la discipline, et résolut d'en punir M. Sellenick
en lui enlevant ses fonctions.

Ceci est le motif qui serait donné à la
révocation.
La raison véritable, il faudrait la cher-
cher ailleurs.
Lors de la fête nationale du 30 juin, la
musique de la garde républicaine avait été
conviée à la cérémonie et devait exécuter
un certain nombre de morceaux dont le
programme avait été arrêté à l'avance.
M. de Marcère eut, paraît-il, l'idée d'ap-
porter une légère modification à ce pro-
gramme. Il voulut introduire dans la série
des morceaux l'air de la Marseillaise qui n'y
figurait pas. Il invita donc personnellement
M. Sellenick à faire exécuter cet air par la
musique de la garde républicaine.
Il en est qui aiment la Marseillaise. M. le
général Borel ne peut pas la sentir. C'est à
dater de ce moment, nous affirme-t-on, qu'il
résolut de se débarrasser de M. Sellenick.
Mais M. de Marcère entend revendiquer
entièrement la responsabilité qu'il a prise
en donnant à M. Sellenick l'ordre de faire
jouer la Marseillaise.
Il est, nous affirme-t-on, décidé à s'op-
poser à la mesure que se propose de pren-
dre le ministre de la guerre.
C'est un conflit probable qui va surgir
en conseil des ministres.
Tout cela joint à d'autres ennuis pourrait
bien hâter la retraite du ministre. Le gé-
néral Borel sait ce qui lui est réservé après
les élections du 5 janvier, et son intention est,
paraît-il, de quitter le cabinet aussitôt que
le résultat des élections sera connu.
\* \*
Nous lisons dans une correspondance pa-
risienne, datée du 14 décembre, à l'occasion
de l'invalidation du baron Reille:
« La majorité de la Chambre a invalidé
M. le baron Reille.
« Voulez-vous me permettre de vous dire
mon sentiment tout entier?
« Elle a bien fait.
« Il n'y avait rien à reprendre dans les
opérations préliminaires et définitives de
cette élection. M. le baron Reille avait obtenu

Feuilleton de l'Echo Saumurois.
LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)
XLV.
Le point d'honneur était très-développé parmi
les écoliers de Darlenheim, et il arrivait encore as-
sez souvent que deux champions vissent s'affliger
derrière la tannerie.
En général, presque toute l'école assistait à ces
lutes, car c'était une grande distraction.
Or, comme les distractions étaient rares à Dar-
lenheim, la galerie, loin de chercher à apaiser les
querelles, ne manquait pas de les envenimer
pour jouir de son spectacle favori.
Quand un écolier refusait de se battre, les autres
l'appelaient « Allemand » et le mettaient en quar-
antaine; aussi le cas était rare, et bien des garçons
paisibles ou peureux venaient se faire pocher un
œil, ou fracasser la mâchoire, ou aplatir le nez,
uniquement pour n'avoir pas à dos l'opinion pu-
blique, qui était féroce.

A Darlenheim, on n'était pas « un homme »
quand on n'était pas « allé faire un tour derrière la
tannerie. »
Pour moi, je n'avais pas eu encore l'occasion d'y
venir comme acteur, et si j'y venais quelquefois
comme spectateur, c'était par pur respect humain,
car le spectacle me semblait répugnant.
Strecker y était venu cinq fois pour son propre
compte. Dans les querelles où il n'était pas engagé
personnellement, il était presque toujours choisi
comme arbitre et comme témoin.
— Le voilà, le voilà! crièrent plusieurs voix en
nous voyant accourir.
Seckatz effaça ses épaules et courba sa taille
élevée.
Faber, qui était bien plus faible que lui, osait à
peine tourner les yeux de son côté.
Il acheva d'ôter sa veste avec une répugnance
visible, et il devint tout pâle.
Strecker alla prendre Seckatz par la main, et il
l'amena tout près de Faber, à qui il prit également
la main.
Alors il dit, au milieu du plus profond silence:
— Votre querelle n'avait pas le sens commun,
c'est moi qui vous le dis, et qui le soutiendrai contre
n'importe qui. Toi, Seckatz, tu viens te battre uni-
quement pour amuser une vingtaine de badauds;
et toi, Faber, tu n'es venu ici que par amour-pro-
pre, pour qu'en dise: « Faber a fait un tour der-

rière la tannerie. » Vous êtes deux bons garçons,
n'est-ce pas? eh bien, vous allez vous donner la
main tout de suite: c'est moi qui vous le demande.
Seckatz regarda Faber, et Faber regarda Sec-
katz; mais ils ne savaient que faire, parce que les
badauds murmuraient en voyant qu'on voulait les
priver d'un spectacle sur lequel ils avaient compté.
Sans lâcher les deux mains qu'il tenait dans les
siennes, Strecker tourna la tête du côté des ba-
dauds, et les toisa dédaigneusement par-dessus
son épaule.
— C'est moi qui le demande, reprit-il avec un
calme méprisant; et si je le demande, c'est que j'ai
de bonnes raisons pour cela. S'il y en a parmi vous
qui aient déjà oublié les paroles du père Wächter,
tant pis pour eux; mais moi je ne les ai pas ou-
bliées, et bien d'autres ici, j'en suis sûr, s'en sou-
viennent comme moi. Voulez-vous qu'on dise au-
jourd'hui dans le village: « Les garçons de l'école
choisissent bien leur moment pour faire du tapage
et du scandale. On a bien affaire de leurs batteries
et de leurs histoires, quand tout le monde a le
cœur gros! Ce sera une belle consolation pour les
parents de Krause, de savoir que ses camarades ne
pensent pas plus à lui, le pauvre garçon, que s'ils
n'avaient pas été assis pendant des années sur les
mêmes bancs que lui. » Je ne puis pas me vanter,
pas plus que beaucoup d'entre vous, d'avoir donné
grande satisfaction au père Wächter, depuis que

je vais à l'école; raison de plus pour lui prouver,
dans une occasion comme celle-ci, que si nous
avons mauvaise tête, nous avons bon cœur, et que
nous sommes dignes d'entendre quelquefois des pa-
roles comme celles qu'il nous a dites ce matin.
XLIV.
Il lâcha alors les deux mains qu'il tenait dans les
siennes et dit:
— Seckatz, c'est toi qui es le plus grand et le
plus fort; de plus, ta réputation est bien établie,
puisque tu as fait plus d'un tour derrière la tanne-
rie: c'est toi qui vas tendre la main à Faber.
Seckatz, sans la moindre hésitation, fit deux pas
en avant et tendit à Faber sa main toute grande
ouverte.
Faber y plaça la sienne, et les deux adversaires
se mirent à rire en se regardant.
Au fond, ils étaient contents tous les deux de
n'avoir point à se donner en spectacle précisément
ce jour-là.
Strecker alors se tourna vers les badauds, et leur
dit:
— Si quelqu'un de vous n'est pas content de ce
qui vient de se passer, il sait qu'il peut s'en pren-
dre à moi.
Non-seulement personne ne s'en prit à lui, mais
on entendait les badauds se dire entre eux que

une majorité énorme; les deux tiers des votants lui avaient donné leurs voix; il n'avait été exercé aucune pression électorale. Ancien commandant des mobiles du Tarn, M. le baron Reille avait bien mené ses jeunes soldats pendant la dernière guerre, avait eu soin d'eux, avait veillé avec la sollicitude d'un chef et d'un tuteur sur ses jeunes compatriotes; il obtint même du général Trochu — et non de Gambetta comme l'a dit à tort un journal — la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur; son influence personnelle dans son département est énorme. Bref, comme je le disais tout à l'heure, il n'y avait rien à reprendre sur son élection.

Elle n'en a pas moins été cassée parce que M. le baron Reille a été sous-secrétaire d'Etat du 16 mai, sous M. de Four-tou.

J'approuve donc la majorité, car cette fois MM. les républicains ne pourront plus dire qu'ils respectent le suffrage universel, qu'ils ne le tiennent pas en tutelle.

Comment, voici un élu que, s'il n'avait pas été sous-secrétaire d'Etat de M. de Four-tou, vous accepteriez des deux mains, et vous le repoussez pour cette cause?

Qui vous dit que ce n'est pas justement parce qu'il était dévoué à la cause de l'ordre qu'il a été nommé? et s'il a été nommé pour cela et que vous le cassiez pour cela, M. Lepère ne peut plus s'écrier emphatiquement: « Toutes les opinions sont libres! » Il est vrai que M. Lepère ajoutait: « Toutes les opinions, même les factieuses! » Et en effet, il n'y a que les républicains de libres, et de tout temps, même hier, les républicains ont été des factieux.

Hier, ils ont été des factieux contre le suffrage universel.

Désormais, avant de se présenter aux électeurs, les candidats à la députation devront se munir de l'assentiment de la majorité de la Chambre.

Désormais, on ne pourra se considérer comme élu que si l'on est sûr de sa validation!

A la candidature officielle succède la candidature de Monsieur sûr à l'avance de sa validation. Et si nous retournons ce procédé des républicains pour ne plus avoir que des républicains à la Chambre, nous sommes forcés de constater que l'élection est désormais à deux degrés!

Et vous niez après cela que les républicains soient restés des factieux!

Allons donc! Qu'on nous ramène à la candidature officielle pratiquée publiquement. — Certes nous ne l'aimons pas beaucoup, nous lui préférons et nous lui avons préféré sous l'Empire la liberté électorale, — mais elle vaut mieux que le système de l'invalidation officielle, elle est plus franche et elle laisse aux électeurs le droit de choisir leur élu en dernier ressort.

Quoiqu'il en soit, MM. les républicains ont cru pouvoir casser environ quatre-vingts verdicts du suffrage universel et renvoyer à peu près le septième des élus devant leurs électeurs. Cela leur a réussi le plus souvent — et ils ont obtenu de cette façon des élections conformes à leurs désirs. Si la morale

n'est pas pour eux, le succès ne leur fait point défaut. — mais il convient en politique de faire passer les faits dans les institutions et dans les mœurs, et nous supplions MM. Floquet, Périn, Laisant, etc., etc., et tous les membres de la commission d'enquête de vouloir bien le plus prochainement possible présenter un projet de loi électorale, raccordant constitutionnellement au système républicain leurs théories en matière de suffrage universel.

Et je les mets au défi d'élucider une loi contre leurs adversaires d'aujourd'hui qu'ils consentiraient à laisser pratiquer contre eux par un autre gouvernement.

C'est que, lorsqu'une faction, comme la faction républicaine, arrive au pouvoir sans transition que l'émeute ou l'on combat, du bureau de journal et de l'estaminet où l'on conspire, elle arrive au gouvernement sans apprentissage, elle a encore le cœur chaud des haines de la veille; elle confond le droit avec ses intérêts, la justice et la loi avec ses passions, et elle aboutit à la tyrannie.

Car les républicains d'aujourd'hui sont des tyrans, rien que des tyrans. Et j'ai bien peur qu'ils soient toujours des tyrans.

Pendant que de graves événements politiques se préparent, nos sénateurs cramoisis s'occupent de colifichets. Ils vont se donner de superbes étrennes.

Jaloux de l'écharpe tricolore que leurs coreligionnaires de la Chambre se sont octroyée pour parader dans les cérémonies républicaines, ils ne veulent plus se contenter de la modeste plaque qui leur sert de signe distinctif et ils sont mordus par l'envie de s'entourer les reins d'un ornement éclatant. Il s'agirait d'un grand cordon chamarré rouge et or. Le bureau, où les républicains dominent, étudie cette importante question de toilette pour l'année prochaine; car, actuellement, les sénateurs de la droite repoussent ce projet ridicule.

D'après la Patrie, la majorité a voulu écarter tout nuage, tout prétexte de conflit entre la Chambre et le gouvernement. C'est par ce motif qu'il a été entendu que l'on renverrait à la prochaine session l'examen de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Qui disait donc que la candidature officielle était morte?

On nous apprend que le préfet de la Vendée a commencé une tournée dans son département, pour présenter lui-même M. Périer aux électeurs sénatoriaux.

Soins superflus, hélas! Il est de plus en plus certain, en effet, que l'honorable M. Stéphane Halgan sera élu avec une belle majorité.

(Union bretonne.)

On écrit de Rouen :

« Un fléau qui va tous les jours en augmentant s'est abattu subitement sur la Normandie et particulièrement sur Rouen. Depuis huit jours, la fièvre typhoïde a déjà fait d'assez nombreuses victimes, surtout dans la garnison, où des décès ont lieu chaque jour. Une partie du 74<sup>e</sup> de ligne a été évacuée sur Elbeuf. Des mesures sont prises pour faire filer les autres corps de troupes sur les villes de garnison voisines.

Dans la caserne d'Amiens, à Rouen, l'épidémie paraît sévir avec rigueur, malgré les mesures prises par l'autorité militaire, qui fait laver les chambrées deux fois par jour, à grande eau, et fait répandre partout à profusion l'acide phénique. »

L'économiste du lycée Charlemagne, âgé de quarante-cinq ans, a disparu de cet établissement depuis deux jours en emportant 25,000 fr. contenus dans la caisse.

Il est parti en compagnie d'une jeune femme, qu'il a connue au bal Bullier.

M. Guillot, juge d'instruction, et Clément, commissaire aux délégations, se sont transportés au lycée, afin de commencer l'instruction et l'enquête. Le signalement de l'employé infidèle a été envoyé dans toutes les directions.

### Etranger.

ITALIE. — Rome, 13 décembre. — Le président du Sénat, mandé auprès du roi, lui conseille de dissoudre la Chambre. Le président de la Chambre a exprimé une opinion contraire.

Le conseil des ministres se serait prononcé pour la dissolution. Rien n'est encore décidé.

### NOUVEL ATTENTAT A PESTH.

La Patrie publie la dépêche suivante de Pesth, 10 décembre :

« On a trouvé un pétard chargé de poudre à canon, tout près du Théâtre-National, le soir où le comte Andrassy assistait à une représentation. »

INDES. — Les nouvelles qui arrivent de Lahore démontrent avec quelle réserve il faut accueillir les dépêches optimistes que le vice-roi des Indes laisse exclusivement partir pour l'Europe.

La nouvelle de la fuite de l'émir est déclarée inexacte par les journaux anglais eux-mêmes.

L'armée anglaise n'est pas, d'ailleurs, assez près de Caboul pour motiver ainsi le découragement de l'émir qui aimerait mieux sans doute traiter de la paix dans la capitale de l'Afghanistan que s'enfuir dans le Turkestan.

### TROUBLES AU TONKIN.

#### Une attaque sur le fleuve de Saïgon.

Les pirates chinois recommencent à se montrer. Voici le récit d'une attaque, que nous trouvons dans le Figaro, qui rappelle les premiers jours de notre prise de possession :

« Saïgon, 4 novembre.

Dans la nuit du 3 au 4 novembre, trois Européens, MM. Bosse, juge de paix à Saïgon; Luzio, commissaire de la marine; Calame, employé dans une administration coloniale, accompagnés de deux domestiques indigènes, retournaient à Saïgon après avoir passé la journée du 3 à la chasse. Une heure et demie de marche les séparait encore de la ville, lorsque le sampan (barque annamite) qu'ils montaient fut abordé, malgré un clair de lune suffisant, par une autre barque. Au même instant, un Chinois sauta à leur bord. Le domestique de M. Calame se précipita sur lui et le jeta à l'eau avec l'aide de son maître. Alors une lutte s'engagea. Les Chinois tirèrent à balles et à chevrotines sur les chasseurs qui, malheureusement, avaient déchargé leurs armes et serré leurs cartouches dans un caisson fermé. M. Bosse fut blessé au bras, M. Calame à la tête, tous deux par des chevrotines; le domestique de M. Bosse fut atteint d'une balle au cou et expira peu après. M. Luzio seul ne fut pas atteint.

Les détails nous manquent sur le combat. Ce que nous savons, c'est que les Européens reprirent l'avantage et se dégagèrent. Ils ont même, dit-on, ramené un prisonnier.

Des événements ne manquant pas de gravité sembleraient se préparer au Tonkin, que nous occupons depuis 1873. Un corps de 40,000 Chinois avec 300 cavaliers vient d'envahir subitement le territoire. Voici, d'après le Figaro, les versions qui courent à ce sujet :

« Les uns prétendent que les mandarins tonkinois se sont concertés avec les Chinois pour nous rejeter dans la basse Cochinchine. Les autres croient que cette affaire est conduite par deux généraux chinois dont un descend d'une des nombreuses dynasties de Chine déchues, lesquels ont été insultés, il y a deux ans, à la cour de Hué, et qui veulent venger cette injure. Dans les deux cas, la chose serait grave, car si l'empire chinois en vient aux prises avec l'empire d'Annam, que deviendra notre domination dans le Tonkin, encore très-peu consolidée? »

On a signalé cette situation au gouverneur de la Cochinchine, qui n'a pas encore répondu.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Changement à vue. La température d'aujourd'hui n'est plus la même que celle d'hier. Ce matin, vers 3 heures 1/2, la pluie a commencé à tomber. Le thermomètre a

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 décembre 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M. E. CHAVANNES

### UNE CAUSE CÉLÈBRE

Pièce nouvelle en 6 actes, dont un prologue, par MM. d'Ennery et Cormon.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Jean Renaud.

Distribution. — Jean Renaud, MM. Chavannes; le Duc d'Aubeterre, Bucquet; Ezare, Destiez; Chamborsan, Servat; Raoul, Monin; le Sénéchal, Blondel; un officier, Leroy; un caporal, Darmand; Joseph, Guiraud; un sergent, Augustin; la chanoinesse, M<sup>lle</sup> Kerby; la duchesse d'Aubeterre, Dieu-donné; Valentine, Pagès; Adrienne, Belisson; Madeleine, Servat; Marthe, Descamps; Julie, Astruc; Louise, Leroy; Adrienne (enfant), la petite Rambois; Marguerite, Isèle; Cécile, Marron. Officiers, soldats, paysans, paysannes, gendarmes.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

L'Ours-Noir avait raison, après tout, et qu'il ne fallait pas que l'école se fit une mauvaise réputation.

— Ne parlons pas tous ensemble, dit Strecker, afin qu'on ne puisse pas même supposer qu'il y ait eu une bataille.

Les écoliers s'en allèrent par petits groupes; nous restâmes les derniers avec Faber et Seckatz, qui s'étaient empressés de remettre leurs vestes.

Tout le temps qu'avait duré cette scène, je m'étais tenu à deux pas de Strecker, tout prêt à lui prêter main-forte, si les badauds avaient voulu se mutiner. Mais il y a des gens contre lesquels on ne se mutine pas, et il était de ceux-là.

Quant à moi, j'étais encore tout étourdi de l'accès de courage qui m'était venu si subitement; et, pour dire la vérité, j'étais quelque peu effrayé de ma témérité. Mais j'ai songé à cela depuis, et j'ai compris que s'il y a des gens qui sont hardis par tempérament et pour qui la lutte et le danger ont une sorte d'attrait naturel, il y en a d'autres qui sont nés timides, et à qui la bravoure vient dans les grandes circonstances et sous l'empire d'un sentiment généreux.

J'avais projeté, en quittant le champ de bataille, de reconduire Strecker jusque chez lui, à l'autre bout du village, afin d'être avec lui le plus longtemps possible. Mais, en passant devant l'église, je regardai le cadran de l'horloge, et je vis que j'étais en retard sur l'heure du dîner; je quittai à regret

le bras de Strecker, et j'enfilai au pas de course une petite ruelle qui raccourcissait mon chemin.

### XLVII.

Tout en courant de toutes mes forces, j'essayais d'espérer que mon père, occupé à battre les champs pour retrouver le grand Krause, ne serait peut-être pas encore arrivé. Mais, en passant devant la fenêtre ouverte, je vis qu'il était à table avec ma mère. Je ressentis un grand trouble, car mon père n'aimait pas que l'on fût en retard, et que l'on arrivât pour les repas après qu'il avait dit le *Benedicite*.

Mes joues étaient brûlantes quand j'entraï dans la cuisine.

La soupière était à ma place, recouverte d'une assiette pour que la soupe ne se refroidît pas.

Je m'assis sans rien dire, et je plongeai précipitamment ma cuiller dans ma soupe, lorsque ma mère me dit :

— Tu oublies ton *Benedicite*!

Je réparai mon oubli. Quand j'eus fini ma soupe, je regardai furtivement du côté de mon père; je vis à sa figure que les nouvelles n'étaient pas bonnes, et que l'on n'avait pas encore retrouvé Krause.

— D'où viens-tu? me demanda-t-il en me regardant en face; et comment se fait-il que tu sois en retard?

Quand je lui dis que nous avions tous été der-

rière la tannerie, il fronça les sourcils et dit qu'il n'aimait pas cela, et qu'en tout cas ce n'était pas le moment...

Je m'enhardis un peu, et je lui dis que Seckatz et Faber devaient se battre, mais que Strecker les avait amenés à se donner la main, en leur disant justement que ce n'était pas le moment.

— Ah! il a dit cela! murmura mon père.

Et il tomba dans une espèce de rêverie que je n'osai pas troubler, quoique j'eusse bonne envie de raconter tous les exploits de mon héros.

Il reprit, au bout de deux ou trois minutes :

— J'espère qu'on n'a pas fait trop de sottises à l'école!

Alors, du commencement à la fin, je lui racontai tout ce qui s'était passé. De temps en temps il faisait de petits signes de tête.

Ma mère m'écoutait avec une profonde attention, sans me quitter du regard; je voyais qu'elle était contente de m'entendre dire du bien de Strecker, et j'en ressentais un grand plaisir et aussi une grande reconnaissance.

(A suivre.)

monté de 6 degrés depuis hier soir et se trouve à 3 degrés au-dessus de zéro.

Est-ce un vrai dégel? on ne le croit pas généralement.

La neige, en fondant, a transformé les rues en nappes d'eau, et la circulation est très-difficile.

Le marché d'aujourd'hui est presque nul.

Le baromètre est à 746<sup>mm</sup>. Le vent souffle du sud-ouest.

Le bureau météorologique du *New York Herald* communique la dépêche suivante de New-York, 13 décembre, 2 h. matin :

« Centre de tempête d'une grande énergie traverse l'Atlantique; il atteindra les côtes de la Grande-Bretagne, affectant celles de la Norvège et de la France, vers le 15, accompagné de fortes bourrasques de l'est au nord-ouest, pluie et neige. »

Hier matin, vers 9 heures, un affreux accident est arrivé, à la Croix-Verte, à la jeune Léonie Halbert, âgée de 3 ans 1/2.

Son père l'avait laissée seule à son logis, chauffé par un poêle, et l'avait même renfermée dans l'appartement.

En rentrant, il trouva son enfant enveloppée de flammes. Il la plongea immédiatement dans un tonneau plein d'eau qui se trouvait à sa portée. Le médecin, appelé aussitôt, fit conduire la pauvre petite victime à l'hôpital, où elle n'a pas tardé à expirer.

Deux sommes d'argent ont été trouvées à Saumur, depuis le 7 décembre courant, par MM. Sabatier, négociant, et Pichat, propriétaire à Saumur. Elles sont déposées au commissariat de police, où on peut les retirer.

Comme à Saumur, la neige a fait son apparition, l'avant-dernière nuit, dans toute la région.

À Angers, depuis minuit jusqu'à huit heures du matin, la neige est tombée en flocons menus et épais. Il y en avait dans les rues un tapis d'environ vingt centimètres.

À Tours, avant-hier, une couche de glace résistante s'étendait sur les étangs et sur l'eau qui immerge les prairies. Patineurs et patineuses en ont profité pour se livrer à leurs brillants exercices. La colonie anglaise se fait remarquer au premier rang dans ce genre de sport.

Hier matin, le sol était recouvert d'une couche de neige de dix centimètres d'épaisseur.

À Nantes, la neige est tombée dans la nuit en si grande abondance, que hier matin les rues de la ville étaient recouvertes d'une couche épaisse de trentie et quelques centimètres pareil fait ne s'était pas produit depuis l'hiver 1855-1856.

La distribution des courriers a subi un retard considérable.

À Poitiers, hier matin, la ville avait également revêtu son blanc manteau. La couche de neige tombée pendant la nuit était assez épaisse. Il neigeait encore dans la matinée.

Tous les trains continuent à avoir des retards considérables. La circulation est même interrompue sur la ligne de Bressuire, entre Courlay et Moncoutant.

À Saint-Maixent, on a été obligé de doubler le service de la voie, en raison de la grande quantité de neige.

On nous écrit de Limoges :

« Depuis trois jours nous sommes sous la neige; elle n'était pas tombée en telle abondance depuis le désastreux hiver de 1870-71. »

Le *Journal de Bordeaux* nous apporte les détails suivants :

« Les trains qui circulent sur la ligne de Paris ont éprouvé, dans la journée d'hier, des retards très-considérables, occasionnés par l'amoncellement des neiges sur la voie dans une tranchée, entre Ruffec et Moussac. »

Le premier, le train express n° 15, qui arrive à Bordeaux à 7 h. 40 du matin, s'est trouvé arrêté, sans pouvoir avancer ni reculer, devant une masse de neige de quatre pieds de hauteur qui encombrait la voie.

Les trains 23 et 314 étaient arrêtés, comme le train 15, entre Ruffec et Moussac.

Trois machines ont été employées vainement pour passer au travers des neiges, et l'on s'est vu obligé de déblayer la voie à la main.

Enfin, dans la soirée, tous les trains attendus étaient rentrés.

Il en est de même dans le Midi.

Les communications télégraphiques sont interrompues entre Marseille et Gap; les fils sont coupés sur plusieurs points par la gelée.

La voie est, de plus, encombrée par les neiges du côté de Pertuis.

Les trains, venant du haut de la ligne, arrivent en gare chargés de neige.

Les gares viennent de recevoir l'ordre de refuser les expéditions de grandes et de petites vitesses pour un certain nombre de stations encombrées par les neiges.

La température est rigoureuse dans toute la région de Montpellier.

#### LES SUSPECTS.

La *Marseillaise* publiait hier matin une liste de suspects : c'est le relevé des noms des députés de gauche qui ont voté pour valider M. le baron Reille; — « document historique », dit le journal de M. Rochefort, « et instructif à conserver. »

Les noms des républicains ordinaires, comme MM. Ailhaud-Targé, Horace de Choiseul, Floquet, etc., sont écrits en italiques; mais celui de M. Gambetta est imprimé en capitales et ressort ainsi au milieu de tous les autres.

Tous ces députés, coupables de s'être un jour laissés aller à un mouvement d'équité, sont voués, en conséquence, aux vengeances radicales : leurs noms seront « conservés. »

Les deux députés radicaux de Maine-et-Loire, MM. Benoist et Maillé, ne font point partie de la liste des suspects, car ils ont bel et bien voté pour l'invalidation de M. le baron Reille.

La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté le pourvoi des condamnés à mort dont les noms suivent :

Pilloy, condamné à mort par la cour d'assises de l'Aisne, pour assassinat de l'abbé Leredde, curé d'Ardon. L'exécution aura lieu à Laon.

Dubray (Henri-Pierre), condamné à mort par la cour d'assises de Maine-et-Loire, pour assassinat du jeune enfant de la femme Poirier. L'exécution aura lieu à Angers.

Guillot (Modeste-Louis-Victor), condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, pour assassinat de sa petite fille.

#### VIHIERS.

Dimanche dernier, un chien lévrier, appartenant à M. Fournier, boulanger à Vihiers, est rentré chez son maître ayant une large morsure à l'épaule. M. Meunier, vétérinaire, consulté, déclara que ce n'était rien et conseilla cependant de tenir l'animal à l'attache.

M. Bogaud, ouvrier boulanger, et M. Forêt voulurent le prendre pour l'attacher. Tous deux furent mordus à la main.

M. Fournier se détermina à abattre l'animal et fit appeler M. Jouin, vétérinaire à Brissac, qui fit l'autopsie avec M. Meunier. Les deux vétérinaires constatèrent que le chien était atteint de la rage; l'estomac était rempli de matières étrangères, laine, crin, etc.

Les personnes mordues sont traitées énergiquement pour conjurer tout danger.

#### ANGERS.

Le directeur de la succursale du Crédit général français, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté sous caution.

M. Robba, directeur du cirque établi sur le Champ-de-Mars, est mort hier soir, à dix heures, après trois jours de maladie.

#### RENNES.

Judi soir, à 5 heures 55, dit le *Journal de Rennes*, un terrible accident est venu jeter la consternation dans les dépendances de la gare.

Une machine et son tender rentraient au dépôt. Ils étaient arrivés près des aiguilles qui séparent la voie principale de celle du dépôt. A ce moment, un sieur Edouard Morin, mécanicien à la Compagnie, sortait des ateliers et se dirigeait vers la gare aux marchandes.

Pour une cause quelconque, qu'il est difficile de comprendre, Morin ne vit pas la machine qui arrivait sur lui à reculons. Une des roues gauches du tender le renversa à

terre et lui broya la tête, qui fut séparée du tronc.

Morin était âgé de 36 ans. Il laisse une veuve sans enfants.

Avis aux ménagères et à certains marchands de beurre :

Le tribunal correctionnel d'Avranches vient de condamner à trois jours de prison une femme de la campagne qui avait introduit une portion de beurre déjà ancien dans une miette de beurre frais exposée et vendue au marché de Brécéy.

#### Variétés.

##### LE PATINAGE.

L'exercice du patin qui, dans les pays scandinaves et dans le nord de la Russie est une nécessité, doit avoir une origine fort ancienne.

En France et dans les contrées tempérées de l'Europe, où il constitue un simple amusement, il ne remonte guère au delà du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. de Laborde, cependant, dans son histoire des émaux, cite une note du XV<sup>e</sup> siècle ainsi conçue :

« Six sous à Pierre Boyvin pour ferrer trois paires de patins pour aller sur la glace. »

Mais le mot *patin*, qui vient du verbe grec *patein*, marcher, s'appliquait plus souvent, à cette époque, à une sorte de soulier à semelle très-épaisse que les femmes portaient en hiver, pour se garantir les pieds de la boue et de l'humidité.

Ces souliers devaient même faire partie des toilettes de gala, car le Père Ducerceau fait précéder un de ses poèmes de cette invocation :

Muse, prenez vos plus brillants atours,  
Vos patins neufs, vos habits des bons jours.

Ces patins sont encore en usage dans certaines de nos provinces du Midi :

Tout le monde connaît le patin à lame d'acier, dont on se sert en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en France. En Laponie, en Norvège et dans quelques parties de l'Amérique du Nord, où le sol reste couvert d'une couche de neige durcie de plusieurs pieds d'épaisseur, il existe une autre espèce de patins nommée *skie*, ou patin de neige. C'est une longue planche très-étroite, relevée en pointe à ses extrémités, au milieu de laquelle, sur une sorte de petit exhaussement, s'emboîte le pied, qui y demeure maintenu par une forte bride de cuir. Rien n'arrête le Lapon qui a chaussé le *skie*, il glisse avec autant de facilité sur la terre couverte de neige que sur les nappes solides des lacs et des rivières. C'est surtout dans la chasse du renne et des autres animaux sauvages que le patin de neige est employé. Des voyageurs prétendent qu'un Lapon peut parcourir avec le *skie* jusqu'à 39 myriamètres ou 400 lieues en un jour.

Il existe en Norvège un régiment de chasseurs (les *skielebere*) qui, pourvus de ces patins, gravissent les montagnes, les descendent, traversent les rivières, font l'exercice à feu et à l'arme blanche, s'arrêtent tout à coup au moyen d'un bâton ferré qu'ils enfonce dans la neige et font mille évolutions avec une agilité qui étonne l'œil du spectateur.

« Quand ils ont à franchir une plaine couverte de neige glacée, dit le voyageur Capell Brooke, à peine les voit-on effleurer la surface; semblables aux éclairs, ils paraissent et disparaissent en un instant; mais c'est surtout lorsqu'ils ont à descendre une montagne que leur vélocité dépasse toute imagination. »

Cette troupe singulière rendit de grands services dans les guerres que la Norvège eut à soutenir contre la Suède.

Le patinage, en Hollande, est à la fois une nécessité et un plaisir. Les Hollandais, si calmes et si peu remuants d'ordinaire, deviennent agiles et dispos dès que leurs canots sont pris. Gens de tout âge et de toute condition se précipitent alors sur la glace, les uns pour se livrer simplement au plaisir, les autres pour vaquer à leurs occupations habituelles.

C'est chaussées de leurs patins que les paysannes viennent porter leurs denrées à la ville, parcourant ainsi plusieurs lieues à l'heure.

De la Hollande, l'exercice du patin passa

d'abord en Angleterre, où il devint bientôt un genre de sport très-goûté, principalement des Ecossais, puis en Allemagne et en France. C'est à Edimbourg, vers le milieu du siècle dernier, que fut fondé le premier *skating-club*, dont le cercle actuel des Patineurs peut donner une idée.

Avant la transformation du bois de Boulogne, la création de ce nouveau centre de réunion, c'est dans les prairies de la Glacière, près du Petit-Gentilly, que se donnaient rendez-vous les patineurs parisiens. Ces prairies, arrosées par la Bièvre, et appartenant alors à l'administration des Glacières, étaient inondées pendant l'hiver au moyen d'une vanne qui se trouvait dans la rue du Pot-au-Lait, et l'eau étant peu profonde, se couvrait facilement de glace dès que le thermomètre descendait au-dessous de zéro. La Glacière, autrefois si célèbre, est à peu près abandonnée aujourd'hui.

#### Faits divers.

Un orage accompagné d'éclairs et de violents coups de tonnerre a éclaté mardi soir à Marseille et a duré pendant une grande partie de la nuit.

La foudre est tombée à plusieurs endroits. Aux Martigues elle a tué deux hommes et blessé cinq autres. On est sans nouvelles dans cette ville de dix bateaux de pêche.

\*\*\*

L'*Echo du Tarn* publie l'histoire suivante qui se serait passée à Lavaur, la semaine dernière, et dont son correspondant affirme l'authenticité :

« Après une maladie plus ou moins longue, la demoiselle B... se laisse mourir. Quelques heures après, les veilleuses replient sur le corps de la défunte les draps de lit sur lesquels son cadavre reposait, puis le tout est mis dans la bière. »

« L'heure des funérailles approchant, le cercueil dut être déplacé. O surprise! les porteurs faiblissent à l'audition de quelques soupirs gutturaux s'échappant de la bière. Déposer leur fardeau et courir prévenir veilleuses et voisins de ce qu'ils avaient entendu fut pour eux l'affaire d'un instant. »

« Terrifiée, une amie de la défunte, suivie de quelques autres femmes, s'approche en tremblant du cercueil et s'écrie : « Mademoiselle, mademoiselle? » Rien. Mais au second appel, un gémissement sourd et prolongé se fait entendre. »

« Ah! pour le coup, c'est trop fort! les unes se trouvent mal et tombent à la renverse; les autres, prises de peur, se prennent à pleurer et s'enfuient à toutes jambes. »

« En un clin d'œil, tout le quartier est mis en émoi. M<sup>lle</sup> B... disait-on, n'est pas morte, et on l'entendrait! Il faut aller prévenir la police, il faut prévenir M. le curé, etc. »

« Du milieu de cet affolement, trois hommes voulurent s'enquérir du fait et pénétrèrent dans la maison de la défunte. A peine étaient-ils arrivés dans l'appartement qu'un son guttural et plaintif partit du cercueil. « Décidément, se dirent-ils, elle n'est pas morte. » Vite, des tenailles, des ciseaux, un marteau. »

« On procède à l'enlèvement du couvercle de la bière, puis à celui du linceul et... ô stupefaction! on vit alors sortir à toute vitesse le superbe *angora* que possédait M<sup>lle</sup> R... peu soucieux sans doute d'accompagner le corps de sa maîtresse jusqu'à sa dernière demeure. »

« Ce pauvre animal avait l'habitude de coucher sur le lit de sa propriétaire. Après la mort de celle-ci, il se glissa sous les draps mortuaires et fit tellement bien le mort qu'on ne put se douter de sa présence en mettant le corps dans la bière. »

**SANTÉ ET ENERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phléisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésicière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,314.

Vervaat, le 28 mars 1866.  
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminent vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésicière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCKMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANERON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	77	10		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360		10	Canal de Suez .....	731	25	1 95
3 % amortissable .....	79	65		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	794	50	30	Crédit Mobilier esp. ....	773	75	3 75
4 1/2 % .....	107	10	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	680		5	Société autrichienne. ....	557	40	
5 % .....	119	75		Crédit Mobilier .....	484	50	30	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	509			Crédit foncier d'Autriche ..	570			Orléans .....	366	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	343	50		Charentes, 500 fr. t. p.				Paris-Lyon-Méditerranée. .	364		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519			Est .....	673	75		Est .....	365		
— 1865, 4 % .....	527			Paris-Lyon-Méditerranée. .	1077	50	1 25	Nord .....	369	50	
— 1869, 3 % .....	413			Midi .....	859	50		Ouest .....	364		
— 1871, 3 % .....	407		50	Nord .....	888	75		Midi .....	364	75	
— 1875, 4 % .....	515			Orléans .....	1167	50		Charentes .....	38		
— 1876, 4 % .....	513	50		Ouest .....	752			C <sup>ie</sup> Canaux agricoles. ....	276	25	
Banque de France .....	3130		15	Compagnie parisienne du Gaz.	1250		7 50	Canal de Suez .....	558		
Comptoir d'escompte. ....	750			C. gén. Transatlantique .....	495						
Crédit agricole, 200 f. p. ....	482	50	23 50								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 15 — — (s'arrête à Angers)		9 — 21 — — omnibus.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — express.	
1 — 25 — soir.		12 — 40 — soir.	
4 — 10 — — express.		4 — 44 — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — omnibus.		10 — 28 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

## COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

# B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amusez pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goudrons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cois de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goudrons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> CHEVEREAU, notaire à Tours.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

#### DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de Villandry, Berthenay, Vallères, Lignéres, près Tours, comprenant :

Terres labourables, d'une contenance de..... 10 hect.

Prés, d'une contenance de 2 —

Bois, id. 6 —

Vignes, id. 5 —

Le tout d'une contenance d'environ..... 25 hect.

Et des bâtiments, à Vallères, au lieu dit le Hay.

Ces immeubles sont de nature à être facilement vendus en détail.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, audit M<sup>e</sup> CHEVEREAU, notaire. (626)

### A VENDRE

PRÉSENTMENT,

#### GRANDE MAISON

Rue d'Alsace.

S'adresser à M. VINSONNEAU, rue d'Orléans, 62. (621)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON

Avec cour, écuries et remise.

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire.

Etude de JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux.

### A VENDRE

Le 22 décembre 1878, à midi.

En l'étude,

#### FERME DE ROINEAU

Commune de Cléré (Indre-et-Loire).

Contenant 20 hectares, au centre des terres de Champchevrier, la Fresnaye et le Vivier.

Très-belle chasse.

Revenu minimum annuel, susceptible d'augmentation..... 600 fr.

Mise à prix..... 10,000 fr.

### PLUSIEURS PROPRIÉTÉS

A VENDRE

En la même étude, joignant cette ferme.

S'adresser, à Cléré, à M. FONTAINE-LEBERT, ou à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire.

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,

#### LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

#### Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

#### A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de cessation de commerce.

#### UNE BONNE BOULANGERIE

BIEN ACHALANDÉE

Sur un bon passage de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

#### BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (803)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

### M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Blange, n° 4.

#### MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beau-Arts, Religion, Actualités, Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 à 4 fr., et

7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE

#### MODÈS VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux. Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 89.

45<sup>e</sup> Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

#### MUSÉE SEUL :

Paris..... 7 fr.

Départements..... 8 50

#### MUSÉE et MODÈS réunis :

Paris..... 13 fr.

Départements..... 16

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Saumur, imprimerie P. GODET.